

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°26-013

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 17 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 20/02/2026

Date d'affichage : 20/02/2026

**Présents :** GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - GAZET Véronique - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane - PEREZ Stéphanie

**Excusés :**

DELWAL Jean Luc - GENON Marie - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER VERNE Christelle (pouvoir à Josyane BAZIN) - MARTINET Jacky (pouvoir à Hervé GENON)

A été nommée secrétaire de séance : Josyane BAZIN



**Objet :** Demande de subvention de l'association « De la Vie pour eux » EHPAD de la commune déléguée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention émise par l'association de l'EHPAD « De la vie pour eux » situé sur le territoire de la Commune Déléguée d'Aiguebelle.

Cette subvention permettrait d'améliorer la qualité de vie sociale des résidents de l'EHPAD « Les Belles Saisons », de favoriser et développer des projets ciblés sur la vie sociale à l'EHPAD et de contribuer au mieux-être des résidents en donnant une autre dimension à l'animation.

Il **RAPPELLE** au Conseil Municipal l'importance de soutenir cet établissement.

Il **PROPOSE** au Conseil Municipal, d'accorder à cette association, une subvention d'un montant de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la subvention attribuée à l'association de l'EHPAD d'Aiguebelle « De la Vie pour eux »,
- **DIT** que le montant de la subvention s'élève à 200 euros,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance  
Josyane BAZIN

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

